

Conditions générales de vente pour ciments et additions

Holcim (Suisse) SA / Valable dès le 1^{er} janvier 2017



Conditions générales de vente pour ciments et additions

1. Généralités

Les présentes conditions de vente sont applicables pour toutes les livraisons par Holcim de ciments et d'additions. Nos conditions de vente complètent l'assortiment de nos produits ainsi que les informations sur nos produits. La facturation de nos ciments est effectuée par le commerce de gros (les marchands de matériaux de l'ASMMC ainsi que la HG Commerciale). La cimenterie expéditrice ainsi que le moyen de transport sont désignés par Holcim. En cas de choix différent de la part du client, un supplément sera perçu.

2. Ciments et additions en vrac

Le prix convenu le jour de la commande s'entend franco utilisateurs (chantier, centrale à béton ou usine), hors taxes, pour 1 tonne de ciment. Si le ciment est destiné à une installation raccordée au rail, les équipements de réception et de stockage de ciment seront conformes à l'Ordonnance sur la prévention des accidents (OPA, notamment art. 24 et 31). Les éventuelles taxes d'essieu depuis la gare la plus proche, perçues par les compagnies de chemin de fer, de même que les frais de déchargement, sont à la charge du destinataire. Toute livraison par le rail s'entend par wagon complet (minimum 54 tonnes). Les livraisons par rail destinées à une installation raccordée bénéficient d'une réduction selon le tarif en vigueur au moment de la commande. Les livraisons par la route s'entendent par chargement minimum de 27 tonnes. Holcim met tout en œuvre pour assurer la disponibilité de sa gamme de ciments et pour honorer dans les meilleurs délais les commandes qui lui sont passées. Holcim ne saurait cependant répondre des cas de force majeure, tels que panne d'une installation ou de perturbation dans les transports. Dans de tels cas, Holcim s'efforcera, dans la mesure du possible, de trouver une solution satisfaisante pour le destinataire.

3. Ciments en sac

Les prix (hors TVA) des sacs de 25 kg s'entendent par chargement minimum de 24 tonnes (wagon complet) franco station fer desservie de manière usuelle dans un rayon de 100 km autour d'une usine ou d'un terminal. Pour les livraisons plus lointaines, le prix est fourni sur demande. Pour les enlèvements de sacs à l'usine, un rabais est accordé selon le tarif en vigueur au moment de la commande. Le ciment en sacs est livré sur palettes EUR 80 x 120, poids 1,2 tonnes, celles-ci devant être mises à disposition par le client. L'expédition par fer ne se fait que par wagons complets.

4. Suppléments

Des suppléments sont perçus par rapport aux prix en vigueur au moment de la commande dans les cas suivants:

- a) si l'accès au chantier, à la centrale à béton ou à l'usine est malaisé ou pourvu d'obstacles
- b) si le déchargement présente des difficultés du fait de l'installation réceptrice, ou si la capacité du silo est insuffisante
- c) en cas de livraisons avant 7.00h ou après 18.00h ainsi que lors des week-end et des jours fériés
- d) en cas de chargement partiel d'un wagon (moins de 54 tonnes) ou de la citerne d'un camion (moins de 27 tonnes)
- e) en cas d'attente due à un manque de place dans les silos du client ou à une mauvaise préparation du lieu de transbordement
- f) si un wagon n'est pas déchargé après un jour ouvrable, Holcim peut facturer les frais résultants du stationnement prolongé du wagon
- g) pour des livraisons en «big bags».

Le montant des suppléments est défini en tenant compte de chaque cas particulier.

5. Transfert des profits et des risques

Les profits et les risques sont transférés au destinataire au moment de la remise de la marchandise. Par la remise de la marchandise on entend:

- en cas de transport par la route: le transbordement complet de la marchandise dans le silo du destinataire (ciment en vrac), respectivement le dépôt des sacs ou des palettes (ciment en sacs);
- en cas de transport par chemin de fer (raccordé): le dépôt des wagons à la gare de destination.

Le destinataire prendra toutes les dispositions nécessaires à une remise parfaite de la marchandise. Faute de quoi, Holcim est libérée de sa responsabilité relative aux éventuels dommages causés. Ceci s'entend lorsque, pour des raisons incombant au destinataire, la marchandise ne peut pas être remise dans les règles de l'art (par ex: installation défectueuse, capacité des silos insuffisante, conditions de déchargement inadaptées, ...).

6. Garantie

Holcim garantit la livraison de ciments conformes aux exigences de la norme SN EN 197-1 et offre pour ces produits et leur application un appui technique adéquat. Holcim décline toute responsabilité en cas de mélange avec tout produit non agréé par elle-même. De même, ses garanties ne s'étendent pas aux propriétés des matériaux (mortier, béton, etc.) auxquels ces liants sont incorporés. Des différences de teinte peuvent être constatées suivant les lieux de production et les jours de fabrication. Holcim s'efforce de minimiser ces variations mais ne peut garantir une teinte parfaitement constante. Celle-ci est, en effet, fonction d'éléments-traces dans la matière première dont les variations n'affectent cependant pas les performances des ciments. Pour être recevable, toute réclamation relative à la livraison d'un liant doit être adressée à Holcim immédiatement, dès la découverte d'un éventuel défaut, sans quoi la livraison est réputée parfaite. Pour l'examen du bien-fondé de la réclamation, il est déterminant que le service technique de Holcim puisse effectuer une prise d'échantillon sur le site, le jour de l'utilisation du liant incriminé. Holcim n'est tenu à l'obligation de garantie qu'à la condition que l'acheteur se soit acquitté des prestations financières convenues.

7. Contrôle de qualité

La production de ciment de toutes les usines Holcim est soumise à un système d'Assurance Qualité certifié selon la norme ISO 9001:2008, ISO 14001:2004 et OHSAS 18001:2007. De multiples échantillons sont prélevés par nos laboratoires à tous les stades de la fabrication en vue de tests et d'examen. En particulier l'exploitation statistique des résultats obtenus à partir des prélèvements à l'expédition permet de contrôler de manière permanente la conformité de nos ciments à la norme SN EN 197-1. Des contrôles de qualité sont également effectués par un laboratoire indépendant. Les cendres volantes sont soumises par Holcim à de hautes exigences en matière de qualité. Des prélèvements effectués par l'usine de production, mais également par Holcim, permettent de garantir la conformité à la norme SN EN 450-2. Les ciments importés ne sont pas examinés par l'organisme suisse de surveillance. Ils nécessitent des contrôles particuliers adaptés à leur utilisation.

8. Ciments à teneur en chromates réduite

La plus récente information, pour le client, sur la réduction de la teneur en chromates de nos produits et sur la durée d'efficacité de l'agent de réduction pour le ciment en sac et en vrac figure sur les sacs, respectivement sur le bulletin de livraison. La teneur en chromates du ciment livré est en principe faible, au sens de l'ORRChim, annexe 2.16. Sous réserve de données différentes figurant sur les sacs ou sur le bulletin de livraison, nos produits contiennent des agents de réduction qui limitent le taux de chrome (VI) soluble, à une valeur inférieure ou égale à 0,0002% en masse de la matière sèche du ciment. Le client est toutefois tenu de lire attentivement, et dans tous les cas, les conseils de sécurité figurant sur les sacs ou sur les fiches de données de sécurité. Lors de la mise en œuvre de nos produits, il doit en particulier porter des habits et des gants de protection ainsi qu'une protection pour le visage et les yeux. De plus, lors de la mise en œuvre, le client doit tenir compte de la durée d'efficacité de l'agent de réduction. Le client se porte garant du respect intégral des mises en garde par tous les détenteurs et destinataires des produits, aussi bien lors de leur mise en œuvre dans sa propre entreprise que lors d'usages externes ou suite à des transferts.

9. Commandes

a) Informations relatives à une commande

Afin de pouvoir exécuter correctement vos commandes nous avons besoin:

- du nom du client livré (utilisateur)
- de l'adresse de livraison, ainsi que le numéro de téléphone et de fax
- du type de ciment (marque Holcim ou dénomination selon la norme)
- de la quantité
- du délai de livraison
- du nom du marchand
- du nom et du numéro de téléphone de la personne ayant passé la commande

Au cas où le client a lui-même spécifié des consignes de sécurité, ces dernières doivent être communiquées préalablement par écrit à Holcim.

b) Délai de commande pour les ciments standards

Pour que la marchandise arrive à destination le lendemain, une commande doit être effectuée avant 10 heures du matin (wagon) resp. 15 heures (camion). Pour la livraison des ciments spéciaux, veuillez vous assurer de leur disponibilité auprès de notre service de vente.

c) Adresse de commande

Les commandes sont à adresser à Holcim (Suisse) SA.

d) Réception des commandes par Internet ou médias électroniques

Une commande passée par Internet ou médias électroniques est considérée comme acceptée si – dans un délai de six heures – elle n'a pas été refusée par Holcim ou n'a pas fait l'objet de réserves. Le délai de six heures est valable durant les heures d'ouverture du bureau des commandes.

e) Enregistrement d'appels téléphoniques

Nous vous signalons que votre commande par téléphone peut être enregistrée.

10. Validité des présentes conditions

Les présentes conditions dans la version la plus récente sont applicables pour toute livraison de ciments ou d'additifs. Holcim se réserve le droit de modifier ces conditions de vente en tout temps, moyennant un préavis de 30 jours. D'éventuelles augmentations des coûts de production (par ex. de l'énergie et des matières premières) peuvent en tout temps entraîner une modification des prix.

11. Protection des données

Dans le cadre des relations contractuelles que nous entretenons avec notre clientèle, il s'avère nécessaire de traiter des données aussi bien générales que personnelles. A cet effet et pour permettre de développer et de soigner les relations d'affaires, le client soussigné donne son accord, respectivement, autorise Holcim (Suisse) SA à transmettre de telles données aux sociétés qui leur sont affiliées aussi bien en Suisse qu'à l'étranger.

12. For judiciaire

Le for judiciaire pour le jugement de tout litige est Zurich.

Zurich, décembre 2016

**Holcim (Suisse) SA**

Hagenholzstrasse 83

8050 Zurich

Suisse

Téléphone +41 58 850 68 68

Téléfax +41 58 850 68 69

marketing-ch@holcim.com

www.holcim.ch

Région Suisse alémanique

Holcim (Suisse) SA

Hagenholzstrasse 83

8050 Zurich

Suisse

Téléphone conseils +41 58 850 68 68

Hotline commandes +41 800 55 95 96

Téléfax +41 58 850 62 16

logon.holcim.com

Région Suisse romande

Holcim (Suisse) SA

1312 Eclépens

Suisse

Téléphone conseils +41 58 850 92 53

Hotline commandes +41 800 55 95 97

Téléfax +41 58 850 97 79

logon.holcim.com

Région Tessin

Holcim (Suisse) SA

Via Moree 16

6850 Mendrisio

Suisse

Téléphone conseils +41 58 850 22 00

Hotline commandes +41 800 55 95 98

Téléfax +41 58 850 22 19

logon.holcim.com